

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juillet 2011
ST VICTOR MONTVIANEIX

Présents : MM. ITOURNEL, CHAMBON, GENEST, DEPIS, GADOUX, Mmes GIRY, BEGON, MM. SAINT ANDRE, PERCHE, ARNAUD, MM. BALISONI, CHOSSIÈRE, DAUPHANT, Mme BONNARD (suppléante), MM. FAYET (suppléant), RODIER, GIRAUD, GUETTE.

Absents : MM LAFORET, MM. COLLONGE, BOURNEL, BARGES, Mme DUMAS, Mme MAZELLIER.

Techniciens : M. MULOT, Mmes BERTHO, CHAMBON, FOURNIER.

Excusés : Mme EMERARD, M. CASTANIE, M. LACROIX.

Invité : M. DEGLON (Thiers Communauté)

0 - Adoption du procès verbal de séance du 30/06/2011 et désignation d'Olivier CHAMBON comme secrétaire de séance

1 - TOURISME

- Entretien des sentiers de randonnée : informations

M. Le Président rappelle que jusqu'ici, l'Association Passage Plus intervenait sur les sentiers signalés par les bénévoles. Etant donné que certains sentiers ne sont pas ou peu suivis par les bénévoles ou demandent un suivi plus poussé, il a été décidé de réaliser, chaque année, un tour de certains sentiers pour en vérifier l'état et les marquages.

Cette année, en plus des 3 sentiers signalés par les bénévoles, 5 sentiers ont été suivis :

- n°2 Montlune
- n°12 Pitelet
- n°13 Puy de Montoncel
- n°15 Col des Sagnes
- n°17 Lit de la Vierge

On été réalisés : enlèvement des végétaux obstruant les marquages, enlèvement de branches et d'arbres au sol, débroussaillage.

M. Le Président indique qu'il est constaté la permanence des problèmes d'érosion et de chemins difficilement praticables suite aux coupes forestières.

M. Itournel, Maire d'Arconsat indique qu'un arrêté a été pris sur la commune pour encadrer l'utilisation de la route forestière des Vallérouses.

- Etude signalétique touristique : informations

M. Le Président informe que la réunion de démarrage de l'étude signalétique touristique a eu lieu le mercredi 6 juillet dernier. La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au 8 septembre à 16h pour la présentation du rapport intermédiaire.

2 - CULTURE ET PATRIMOINE

- Travaux de réhabilitation du petit patrimoine bâti : informations

Monsieur Genest indique phase par phase l'actualité des travaux concernant la réhabilitation du petit patrimoine bâti

PHASE 1 - Les enduits ont été repris sur le site de « Chez Bancherel » (St Victor-Montvianeix) comme prévu le vendredi 8 juillet dernier.

L'entreprise Geneste, en charge de la phase 1, doit proposer une solution pour résoudre les problèmes de peinture intervenus sur la Croix du Suchet (La Monnerie-le-Montel).

PHASE 2 - L'entreprise Fernandes s'engage à intervenir sur les 3 sites sinistrés au plus tard courant septembre.

PHASE 3 - La réception des chantiers a eu lieu le 11 juillet à 9h30.

Monsieur Le Président précise donc que l'ensemble de l'opération devrait être achevée en septembre prochain. Restera pour la commune de Palladuc à réaliser le drain pour le lavoir et pour la commune d'Arconsat de traiter les réseaux aux abords du lavoir à La Croix St Martin.

M. Perche, maire de Palladuc, indique que l'intervention est prévue à l'hiver en accord avec le propriétaire du terrain derrière le lavoir, et sur lequel deux arbres fruitiers devront être enlevés pour permettre l'intervention.

- Saison culturelle 2011/2012

Monsieur le Président présente la saison culturelle à venir et propose de délibérer pour les événements qui auront lieu en 2011 :

OUVERTURE DE SAISON

Mercredi 14 septembre à 18h30

EXPOSITION

« Nature en Livradois-Foréz »

Exposition de photographies par Florent Courty (Arconsat) du lundi 12/09 au vendredi 10/11.

FESTIVAL LES AUTOMNALES - THÉÂTRE

FAMILIAL / + 7ANS

Le Conseil général du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, présentent dans le cadre du Festival départemental "Les Automnales" le spectacle Le Petit Chaperon UF par la Compagnie Les Ateliers du Capricorne (Blanzat).

Dimanche 25 septembre à 17h30 à la salle Fernand Bernard à Chabreloche

En partenariat avec le collectif des bibliothèques de la Montagne Thiernoise - Plein tarif : 10€, réduit : 6€, gratuit : moins de 8 ans.

Cachet : 1477€, défraiement (cie et équipe festival) : 270€, SACD : 200€.

TOTAL : 1947€ TTC financés à 70% par CG.

- **Création d'une régie de recettes temporaire et nomination d'un régisseur et de son suppléant**

En effet, l'organisation d'un tel événement nécessite une contractualisation avec le Conseil Général et une gestion financière en direct, contrairement aux autres événements de la saison où ce sont les associations qui font l'avance et la CCMT qui rembourse à hauteur de ce qui n'est pas couvert par les entrées.

Pour cette raison, nous devons créer une régie de recettes temporaire de façon à pouvoir encaisser la recette de la billetterie.

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer Madame Chalencon comme régisseur et Madame Mireille Carton, Présidente de l'association organisatrice, comme suppléante en cas d'empêchement de Madame Chalencon.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de créer une régie de recettes temporaire pour l'encaissement de la billetterie,
- de nommer le régisseur et le régisseur suppléant que propose le Président.
- d'encaisser la recette de la vente de billets avec trois sortes de carnets à souche, correspondant aux trois catégories de tarifs :
 - 10€ (tarif plein),
 - 6€ (tarif réduit applicable aux chômeurs, aux jeunes de moins de 18 ans et aux groupes constitués de plus de dix personnes et sur réservation uniquement),
 - gratuit pour les enfants de moins de 8 ans et pour les personnes présentant un carton d'invitation.

- que le montant maximum de l'encaisse sera de 3000€,
- que le régisseur procède au versement après le 25/09/11, date de l'évènement.
- **Validation de la procédure de paiement de l'évènement et approbation de la convention de partenariat avec le Conseil Général.**

Il reviendra à la CCMT de régler le cachet de 1477€ à la Compagnie Les Ateliers du Capricorne, d'encaisser la participation financière du CG à hauteur de 1362,90€ et de régler les frais annexes occasionnés (SACD, restauration, catering, ...) à l'association Les Amis de la Bibliothèque de Chabreloche pour un montant qui ne pourra excéder 500€. (cf. annexe n° 1)

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil :

- approuve la convention avec le Conseil Général,
- prévoit à l'article 6574 du budget 2011 de la communauté les crédits nécessaires au paiement du cachet de la Compagnie Les Ateliers du Capricorne d'un montant de 1477€ et des frais occasionnés à l'Association Les Amis de la Bibliothèque de Chabreloche d'un montant de 500€.
- donne tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet effet.

DANSE

TOUT PUBLIC

« Ici et là » par la Compagnie Daruma en résidence sur le territoire
 Dans le cadre de sa résidence de création, la Compagnie Daruma investit le territoire de la Communauté de Communes pour présenter son travail !
Le mercredi 5 octobre à 15h à l'Usine du Chinois à La Monnerie-le-Montel,
Le jeudi 6 octobre à 18h sur la Place du Groupe Scolaire à Chabreloche,
Le samedi 8 octobre à 11h au Domaine de la Planche à Viscomtat.

CONTES ET LECTURES

JEUNE PUBLIC 7-12 ANS

« Il était une fois ... la biodiversité » par l'ABLF
Mercredi 12 octobre à 15h30 à la bibliothèque de La Monnerie-le-Montel
 En partenariat avec l'association Médiathèque Au Fil des Pages de La Monnerie-le-Montel.

ONE MAN SHOW

ADOS/ADULTES

"2036. Le Fond Populaire" par Chraz (Cournon)
Samedi 22 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel
 En partenariat avec l'association Lai-cité Monnerinoise - Plein tarif : 10€.
Cachet : 1200€, repas pour 2 : 40€, SACEM : 210€ - TOTAL : 1450€ TTC

Délibération : Le conseil délibère sur un montant de 1450€. L'association Lai-cité Monnerinoise encaissera la recette générée par le spectacle. La CCMT interviendra à hauteur de ce qui ne sera pas couvert par les entrées.

CONCERT

TOUT PUBLIC

OGHAM (Clermont-Fd)
Samedi 19 Novembre à 20h30 à la salle de l'Amicale Laïque au Glay à Viscomtat
 En partenariat avec les associations Viscomtatoises : Savoir et Partage et l'Amicale Laïque - Plein tarif : 5€.
Cachet : 600€, sono : 150€, FD : 50€, repas pour 6 : 120€, SACEM : 130€ - TOTAL : 1050€ TTC

Délibération : Le conseil délibère sur un montant de 1050€. L'association Savoir et Partage encaissera la recette générée par le concert. La CCMT interviendra à hauteur de ce qui ne sera pas couvert par les entrées.

EXPOSITION

«Past'elles » - Exposition de peintures et pastels - par Cyril Dubreuil (03) du lundi 21 novembre au vendredi 20 janvier

LECTURES

TOUT PUBLIC

«Romans d'humour » par l'ABLF

Samedi 3 décembre à 15h30 à la bibliothèque de Viscomtat

En partenariat avec l'association Savoir et Partage de Viscomtat

COMÉDIE MUSICALE

JEUNE PUBLIC 3-11ANS

« La Batucada du Chaudron » par la Compagnie Shagai (42)

Mercredi 14 décembre à 15h à la salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel

En partenariat avec le RAM - Entrée libre

Cachet : 690€, SACEM : 110€ - TOTAL : 800€ TTC

Délibération : Le conseil délibère sur un montant de 800€. Le montant de 690€ sera imputé comme suit :

-l'imputation de 281.28 € à l'article 6488.

-l'imputation de 408, 72€ à l'article 6218.

REVUE CABARET

TOUT PUBLIC

« Autour des 4 saisons » - Revue PARIS FOLIE (63)

Dimanche 22 janvier à 16h à la salle Fernand Bernard à Chabreloche

En partenariat avec l'association Les Amis de Chandalon - Plein tarif : 10€.

Cachet : 2200€, repas pour 9 : 180€, SACEM : 320€ - TOTAL : 2700€ TTC

EXPOSITION

« Imagin'art » - Exposition de dessins - encre et aquarelle - par Claire Vautrin (Billom) du lundi 30 janvier au vendredi 16 mars

THÉÂTRE

ADOS/ADULTES

Effroyables jardins par la Compagnie Annabé (69)

Vendredi 10 février à 15h à la salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel

En partenariat avec le Cercle d'études de la deuxième Guerre Mondiale de Thiers et sa région, le

Collège de La Durolle et l'association Melting Potes de La Monnerie-le-Montel

Plein tarif : 3€

Cachet : 975€, repas pour 2 : 40€, SACD : 135€ - TOTAL : 1150€ TTC

LECTURES ET CONTES

ADULTES

«A travers le « cafouro » : Hommage à Marie Chevallier » par l'ABLF

Samedi 25 février à 15h à la salle jazzie à Chabreloche

En partenariat avec l'association Les Amis de la Bibliothèque de Chabreloche.

BAL POUR ENFANTS

JEUNE PUBLIC / 2-7ANS

Le Bal par la Compagnie Shagai (42)

Samedi 3 Mars à 15h30 à la salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel

En partenariat avec 4 associations Monnerinoises : Les Parents d'élèves du Chambon, Médiathèque au Fil des Pages, Melting Potes et l'AEP - Entrée libre.

Cachet : 490€, SACEM : 110€ - TOTAL : 600€ TTC

EXPOSITION

« Histoires de mains » - Exposition de photographies par Evelyne Deveaux (42) du lundi 26 mars au vendredi 18 mai

COMPTINES, JEUX DE DOIGTS, HISTOIRES COURTES

TOUT-PETITS
6 MOIS-3 ANS

« Sur le dos de l'escargot » par Lili Label & Compagnie (Clermont-Fd)

Judi 5 Avril à 10h en mairie de Celles-sur-Durolle

En partenariat avec le RAM - Entrée libre.

Cachet : 650€, FD : 50€ - TOTAL : 700€ TTC

ATELIER D'HERBIER CYANOTYPE

TOUT PUBLIC / + 7 ANS

« Atelier de photographie différente » par le collectif de photographes en résidence sur le territoire

Mercredi 25 Avril de 10h à 17h - Rdv à 9h30 à la CCMT - Entrée libre.

SPECTACLE-LECTURE

ADULTES

7 MINUTES CHRONO par la Compagnie Lectures à la carte (63)

Vendredi 11 Mai à 19h au Domaine de la Planche à Viscomtat

En partenariat avec l'association Savoir et Partage de Viscomtat

Plein tarif : 7€ apéro compris.

Cachet : 1700€, repas pour 6 : 120€ - TOTAL : 1820€ TTC

EXPOSITION

« Mémoire de la sorbe - Les nocturnes et les anges »

Exposition de peintures - peinture acrylique sur verre, bois et papier - par Agnès Dupuy (Ambert) du
lundi 28 mai au vendredi 27 juillet

CONCERT

TOUT PUBLIC

MANU & COMPAGNIE (84)

Vendredi 15 juin sur la place de la mairie à Celles-sur-Durolle

En partenariat avec le Comité des Fêtes de Celles-sur-Durolle - Entrée libre (en extérieur)

**Cachet : 2386€, repas pour 6 : 120€, hébergement pour 6 : 250€, SACEM : 350 - TOTAL : 3100€
TTC (financé à 50% par la CCMT)**

COMÉDIE BURLESQUE

JEUNE PUBLIC / 6 MOIS-6 ANS

« Semeur d'embrouilles » par la Compagnie Popotame (Vernines, 63)

Mardi 19 juin à 10h à la salle de l'Amicale Laïque à Pitelet - St Victor-Montvianeix

En partenariat avec le RAM de la Montagne Thiernoise - Entrée libre.

Cachet : 700€, hébergement + repas pour 2 : 150€ - TOTAL : 850€ TTC

Monsieur le Président termine en indiquant que cette programmation représente un budget prévisionnel de 13 700€ (hors résidence d'artistes). Le prévisionnel était de 17 900€ en 2010/2011.

- Accueil en résidence d'artistes

Monsieur Le Président explique qu'une rencontre a eu lieu avec la Cie Daruma, en résidence à partir du 19 septembre sur notre territoire. C'est ainsi que les 3 lieux de représentation de la compagnie ont été définis à La Monnerie, Chabreloche et Viscomtat.

Aussi, Monsieur Le Président indique que des échanges ont eu lieu avec l'Amicale Laïque de Chanier pour la location de leur salle des fêtes. Un contrat de location est proposé pour toute la période pour un montant de 300€.

Concernant l'hébergement, des demandes de devis ont été adressées aux hébergeurs pouvant répondre à ces critères : possibilité de se faire à manger sur place, fourniture d'un lit par personne, fourniture de la literie et torchons de vaisselle, service ménage en fin de séjour.

Voici les propositions reçues :

Pour l'accueil des danseurs (3 à 5 personnes) du 19 au 30 septembre et du 4 au 8 octobre 2011 :

Gîte des Bois Noirs, Arconsat, 300€/semaine, soit 900€ pour la période.

Gîte Chez La Lucienne, Chabreloche, 1425€ pour la période.

Gîte de Sous le Bost*** à Palladuc, 825€ pour la période.

Le Domaine de Montvianeix (St Victor) a également fait une proposition mais sur une partie seulement des dates demandées.

M. Le Président demande au conseil de délibérer pour effectuer :

- le versement d'un montant de 2000€ à la compagnie Daruma,
- la location de la salle de l'Amicale Laïque de Chanier pour un montant de 300€,
- la location de l'hébergement à Sous le Bost, commune de Palladuc à la SCI KIMI pour un montant de 825€.
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces administratives à intervenir.

Délibération : Le conseil délibère à l'unanimité pour effectuer :

- le versement d'un montant de 2000€ à la compagnie Daruma,
- la location de la salle de l'Amicale Laïque de Chanier pour un montant de 300€,
- la location de l'hébergement à Palladuc pour un montant de 825€.
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces administratives à intervenir.

M. Le Président indique qu'une demande de devis a été adressée aux hébergeurs pour l'accueil des photographes en 2012 (3 personnes du 16 au 29 avril et du 15 au 21 septembre 2012). Cela permet de connaître les montants approximatifs des locations :

Le Moulin de la Fortie, Viscomtat, 1424,20€ pour la période.

Le gîte de Bancherel, St Victor Montvianeix, 1000€ pour la période.

Chez Bouzi, Ste Agathe, 900€ pour la période.

Gîte du château, Ste Agathe, 400€/semaine, soit 1200€ pour la période.

Le Domaine de Montvianeix (St Victor) et M. Delaire (Vollere-Montagne) ont également fait des propositions mais sur une partie seulement des dates demandées.

M. Le Président indique que ces hébergeurs seront à nouveau sollicités en début d'année pour délibération.

3- SOCIAL

- **EHPAD de La Monnerie Le Montel : validation de l'Avant Projet Détaillé.**

Jean-Louis GADOUX expose au Conseil que, suite à la présentation par la maîtrise d'œuvre du projet au conseil communautaire de mars, le permis de construire a été déposé. Il convient maintenant de valider l'Avant Projet Définitif (APD).

Jean-Louis GADOUX rappelle, comme présenté en mars, le projet comprend 3 niveaux :

- Le rez-de-jardin qui héberge la partie destinée aux personnes Alzheimer, de plain pied avec le jardin ; cet étage abrite également la cuisine centrale ;
- Le rez-de-chaussée, au niveau de la rue de Bonnefond, héberge 22 chambres qui s'organisent en 2 unités autour des services administratifs, des locaux « soins » (infirmerie, bureau des soignants et du médecin) et de lieux collectifs : salle à manger, lieu de vie, coin cheminée et coin télévision ;
- L'étage héberge également 22 chambres réparties en 2 unités organisées autour d'un lieu de vie, d'un bureau de soignants et d'une salle à manger.

Le principe d'organisation entre le rez-de-chaussée et l'étage est de faire des unités de 11 résidents. Une salle à manger est aménagée pour 22 résidents. Chaque niveau accueille des lieux de vie. Par exemple, les salles d'animation ne sont pas seulement au rez-de-chaussée, l'idée étant de favoriser les échanges entre les niveaux. L'étage héberge ainsi un espace bain, un salon bien-être, le salon des familles et un salon lecture.

Le montant des travaux est estimé à 4 919 500,00 € HT.

Délibération : Le Conseil approuve l'Avant Projet Définitif présenté ci-dessus.

- **Service de portage de repas : informations.**

Jean-Louis GADOUX informe le Conseil que, suite au dernier de conseil, une réunion de travail a eu lieu à la résidence Chandalon. Les cuisines ont été visitées à cette occasion.

Aussi, le bureau propose de suivre les décisions du CIAS, à savoir :

- Les repas des écoles Saint Joseph, Saint Jean La Vêtré ainsi que le Foyer Logement seront facturés à prix coûtant ;
- Les tarifs pour les centres de loisirs restent inchangés à ce jour. La différence (coût de revient/prix de vente) sera prise en charge par la CCMT ;
- Le coût du portage de repas à domicile (véhicule et personnel) sera pris en charge par la CCMT ce qui permet de diminuer le prix payé par le bénéficiaire.

Le bureau propose de faire une commission de travail composée du bureau et de 2 membres du CIAS afin de décider de l'organisation à court et moyen terme du service de restauration (régie directe, sous-traitance partielle ou totale...). L'objectif premier du service a été rappelé : avoir une restauration de qualité pour les maisons de retraite et les centres de loisirs et offrir une prestation de qualité aux personnes âgées à domicile.

D'autre part, la société de restauration, Mille et Un repas, a résilié son contrat par lettre recommandée le 26 juillet 2011.

Enfin, l'école Saint-Joseph, à Celles, a choisi de ne plus être livrée par le CIAS à partir du 1^{er} octobre.

4 - ENVIRONNEMENT

- **Vente de deux parcelles agricoles sur Vollore-Montagne**

Suite à l'achat des parcelles AP 198 et AP 196 sur Vollore-Montagne et le dessouchage de la parcelle AP 198 qui est prévu fin août, Georges CHOSSERE propose au Conseil de revendre ces parcelles à Mlle Goutorbe, agricultrice nouvellement installée sur Vollore-Montagne.

Délibération : Après avoir délibéré, le Conseil décide de :

- vendre les parcelles à prix coûtant, c'est-à-dire 1600€ d'achat plus 2644€ de dessouchage, soit 4244€ ;
- faire une vente par paiement à terme étalé sur 9 ans sans intérêt ; les annuités s'élèveraient ainsi à 471,56€ / an ;
- donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces afférentes.

- **Indemnisation des propriétaires riverains de la route forestières des « Vallerouzes » à Arconsat**

Georges CHOSSIERE explique que suite à l'aménagement de la route forestière des « Vallerouzes » à Arconsat, les démarches administratives sont en cours de finalisation. Le 31 juillet 2007 le Conseil avait délibéré sur les montants prévisionnels d'indemnisation des propriétaires concernés par de la création de route ou de places de dépôts et de retournement. L'emprise de la route ayant été arpentée, il est proposé au Conseil de délibérer sur les montants définitifs d'indemnisation des propriétaires.

Délibération : Après avoir délibéré, le Conseil décide d'indemniser les propriétaires sur les montants définitifs suivants :

NOM	PRENOM	N° PARCELLE	SURFACE	PRIX AU M ²	MONTANT A INDEMNISER
RODAMEL	MAXIME	AD n° 114	6 a 64 ca	0,15 €	99,60 €
COGNET	CLAIRE	AD n° 112	3 a 05 ca	0,15 €	45,75 €
FONTENILLE	ROBERT	AD n° 69	10 a 52 ca	0,15 €	157,80 €
BOUTERIGE	CLAUDINE	AE n° 38	2 a 95 ca	0,15 €	44,25 €
HABOUZIT	JEAN-LUC	AE n° 17	2 a 98 ca	0,15 €	44,70 €
BOULIGAUD	PIERRE	AE n° 18	23 a 84 ca	0,15 €	357,60 €
MONDIERE	BERNADETTE	AV n° 17 et 74	19 a 45 ca	0,15 €	291,75 €
THIERRY	JACQUES	AE n° 86	58 ca	0,15 €	8,70 €
ROY	MARGUERITE	AE n° 26	89 ca	0,15 €	13,35 €
MARTINS	CATHERINE	AE n° 27	6 a 43 ca	0,15 €	96,45 €
BOULLIER	JACQUES	AE n° 30	23 a 58 ca	0,15 €	353,70 €
MERCIER	JACQUES	AV n° 22	49 ca	0,15 €	7,35 €

- **Procédure d'acquisition des terrains concernés par l'emprise des voiries forestières**

Serge PERCHE souligne les difficultés rencontrées par les secrétaires de Mairie lors de l'acquisition des terrains concernés par l'emprise des voiries forestières. En effet, ces acquisitions sont réalisées via des actes de vente en la forme administrative. Il est ainsi proposé de demander un devis à un notaire pour la réalisation de ces actes et de voir s'il ne serait pas possible d'organiser une formation des secrétaires afin de les aider à rédiger des actes administratifs.

- **Rencontre avec l'association Chanvre d'Auvergne : informations**

Georges CHOSSIERE rapporte que suite à la commission économique du 6 avril, au cours de laquelle avait été proposé de mener une réflexion sur le développement de la filière Chanvre en Montagne thiernoise, une représentante de l'association Chanvre d'Auvergne a été rencontrée le 27 juin. Cette association regroupe une quarantaine de personnes en Auvergne qui sont des producteurs de Chanvre et des artisans qui utilisent le Chanvre comme matériau pour des projets d'éco-construction. Cette association a pour objectif de fédérer les professionnels du Chanvre en Auvergne et d'accompagner la mise en place d'une filière locale. Il a été décidé d'organiser une réunion publique en Montagne thiernoise en Octobre afin de sensibiliser les agriculteurs, les artisans et les habitants du territoire à la production et à l'utilisation du matériau Chanvre.

5 - ENFANCE ET JEUNESSE

- **Pôle Enfance Jeunesse et structure touristique : informations.**

Olivier CHAMBON informe le Conseil de l'avancée des travaux. Le 13 juillet le talus a de nouveau subi des affaissements suite aux pluies.

Il a été décidé de :

- réaliser un batardeau le long de la route en béton maigre destiné à éviter l'infiltration des eaux de la voirie dans le talus. Ces eaux sont récupérées par un fourreau vers le bas du terrain ;
- installer un fourreau de 200 permettant d'évacuer les eaux de ruissellement collectées sur le PVC de 200 au-delà de la plateforme de chantier (fourreau pouvant être déplacé ou débranché en fonction des conditions climatiques pendant la journée).
- reconstituer le talus affaissé en rapportant des matériaux par le dessus ;
- réaliser en urgence les fondations (semelles + longrines) en commençant par les zones non affaissées ;

- réaliser en dernier les fondations au droit de la zone affaissée en blindant le pied de talus.

La circulation alternée a été rétablie pour sécuriser la route. Un rétrécissement de la chaussée est à l'étude pour permettre de conserver la circulation dans les deux sens.

- **Convention avec le CCAS de Thiers concernant le DRE pour l'année 2011**

Monsieur Olivier Chambon rappelle au Conseil qu'une délibération doit être prise pour reconduire la convention avec le CCAS de Thiers concernant le Dispositif de Réussite Educative pour l'année 2011. Cette convention prévoit une participation financière de la CCMT de 13 752€ (chiffres présentés au Conseil Communautaire du mois de décembre).

La commission enfance et jeunesse avait émis en début d'année un avis favorable pour la reconduite de la convention de partenariat en 2011, mais sa signature a été fortement retardée par des évolutions financières peu encourageantes (baisse considérable de la subvention de l'Etat).

Monsieur Chambon explique qu'en l'état actuel des choses, les ateliers collectifs et une partie des saisies individuelles prendront fin à la rentrée scolaire 2011. Le temps de travail de la coordinatrice se voit également réduit.

Par ailleurs une subvention du Conseil Général de 15 000€ va être perçue. L'utilisation de cette somme ainsi que l'avenir du DRE seront débattus en comités de suivi et de pilotage à la rentrée scolaire.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention avec le CCAS de Thiers concernant le DRE.
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que les documents s'y rapportant.

- **Avenant au contrat avec Job'Agglo concernant les évolutions des cours d'alphabétisation pour l'année scolaire 2011-2012**

AJOURNEE

6 - HABITAT

- **Programme communautaire d'amélioration de l'habitat privé : dossiers de subventions aux particuliers.**

Georges CHOSSIERE présente au Conseil un dossier de demande de subvention de particuliers dans le cadre du programme communautaire d'amélioration de l'habitat :

- **460,50 €** pour des travaux d'adaptation d'un logement à Viscomtat.

Soit un total de subvention de **460,50 €**.

Délibération : Le Conseil décide d'accorder la subvention pour les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de **460,50 €**.

- **Programme local de l'habitat : choix du bureau d'études.**

Georges CHOSSIERE informe l'assemblée que quatre offres ont été reçues, suite à la consultation. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande s'est réunie le 30 juin. Après analyse (Cf. Annexe 2), elle a noté les 4 offres et elle propose le classement suivant en ordre décroissant :

1. Urbanis,
2. FS Conseil,
3. Eohs,
4. Eneis.

La CAO a décidé d'auditionner les 3 premiers bureaux d'études le 12 juillet. Après discussion, elle propose le classement suivant :

1. Urbanis,
2. Eohs,
3. FS Conseil.

Georges CHOSSIERE expose au Conseil que la CAO du groupement de commande propose donc au Conseil de retenir l'offre d'Urbanis pour un montant de 76 725,00 € HT.

Délibération : Le Conseil décide de retenir l'offre d'Urbanis pour un montant de 76 725,00 € HT et autorise le Président à signer le marché à intervenir.

7 - ECONOMIE

- **FISAC : poste d'animateur**

Monsieur Genest rappelle qu'il est opportun de recruter un animateur pour l'opération FISAC que la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise souhaite lancer sur son territoire. Le contrat de cet animateur, dont l'objectif devra être la redynamisation du tissu artisanal et commercial, serait de 3 ans, durée du futur dispositif. Monsieur Genest rappelle que ce recrutement ne se fera qu'en cas d'avis favorable de la DIRECCTE et donc de cofinancement avec le FISAC.

Aussi, Monsieur Genest explique que le Conseil doit délibérer sur la création d'un emploi non permanent pour une mission spécifique d'animation de l'opération FISAC, déterminée dans le temps, à savoir un an renouvelable 2 fois. La publicité de l'offre d'emploi est prévue mi août, pour un recrutement en octobre.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de créer un emploi non permanent pour une mission spécifique d'animation d'une opération FISAC de redynamisation du tissu commercial et artisanal ;
- de lancer la publicité de l'offre d'emploi ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à cette opération.

- **COMMERCE PALLADUC**

Monsieur Genest explique qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès aux garages municipaux, en mettant en place du remblai et de l'enrochement. Un devis a été demandé à 4 entreprises (ATP Beaudoux, Parra, Chastang TP, Sotrater). L'offre la plus économique avantageuse est celle de l'entreprise Parra pour un montant de 8 000 euros HT.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demandes d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-SMAF**

Monsieur le Président expose que la commune d'ARFEUILLES et la Communauté de Communes du Haut Livradois ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier. Il est demandé à la CCMT de ratifier ces demandes.

Délibération : le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents les demandes d'adhésion telles que présentées ci-dessus.

- **Encaissement d'un chèque de la part d'AREAS**

Monsieur le Président explique que notre agent d'assurances AREAS a émis un chèque pour la Dommage ouvrage d'un montant de 12 230,57 € correspondant aux travaux de réparation pour le changement intégral des pierres agrafées du mur rideau du siège de la CCMT. Il est nécessaire de délibérer pour encaisser le chèque.

Délibération : le conseil approuve l'encaissement d'un chèque émis par notre assureur AREAS concernant les travaux de réparation du mur rideau du siège de la CCMT d'un montant de 12 230.57 €.

- **Convention d'attribution de subvention pour l'aménagement de la route forestière de la Croix de Loupeux (Ste-Agathe / Viscomtat)**

Georges CHOSSIERE rapporte que suite à notre demande, nous avons obtenu une subvention de 31 997,00€ du ministère de l'Agriculture et de 31 997,00€ de l'Union Européenne (via le FEADER), soit au total 63 994,00€, pour l'aménagement de la route forestière de la Croix de Loupeux (Ste-Agathe / Viscomtat). Une convention encadre l'attribution de cette aide.

Délibération : Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter les termes de cette convention ;
- de donner pouvoir au Président pour la signer.

- **Signature du contrat d'aide financière à l'investissement avec la CAF du Puy de Dôme**

Monsieur Olivier Chambon rappelle que la CAF a accordé à la CCMT une subvention de 12 176,12€ pour l'acquisition d'un minibus pour l'ALSH La Source. Afin de percevoir cette subvention, la CCMT doit passer un contrat d'aide financière à l'investissement avec la CAF. Ce contrat stipule les devoirs de chaque partie et décrit les modalités de versements de la subvention.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le contrat avec la CAF du Puy de Dôme
- d'autoriser le Président à signer le dit contrat ainsi que les documents s'y rapportant.

- **Avenant n° 2 : Modification de la mise en œuvre de la télétransmission**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, la convention pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et l'avenant n°1 du 31 mai 2010. Il propose un deuxième avenant ayant pour objet la modification des modalités de la mise en œuvre de la télétransmission. La convention reste inchangée quant à son contenu, sauf en ce qui concerne le dispositif homologué. Il est donc nécessaire de modifier le paragraphe 2 de la dite convention et de son avenant N°1 concernant le dispositif homologué. Il est demandé l'avis au conseil.

Délibération : le conseil approuve l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ayant pour objet la mise en œuvre de la télétransmission.

Prochaines dates de réunions

Bureau : le 8 septembre à 18H00

Conseil : le 15 septembre à Viscomtat à 18h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Convention de partenariat avec le Conseil général pour *Les Automnales*.

Annexe 2 : Analyse des offres pour le PLH.